



PARIS  
PEACE  
FORUM

A Global  
platform  
for Governance  
projects

Le 26 mars, le Forum de Paris sur la Paix lance son appel à projets annuel en vue de la quatrième édition du Forum, qui se tiendra du 11 au 13 novembre 2021.

Les candidatures sont acceptées jusqu'au **9 mai 2021 à 23 h 59, heure de Paris (CEST)**, et un maximum de 80 projets seront retenus.

## ARTICLE 1 – CONTEXTE ET OBJECTIF

Fondé sur l'idée que la coopération internationale est essentielle pour relever les défis mondiaux et assurer une paix durable, le Forum de Paris sur la Paix a vocation à rassembler et faire interagir, chaque année, sous un même toit, tous les acteurs de la gouvernance mondiale : chefs d'État et de gouvernement, organisations internationales, gouvernements locaux, organisations non gouvernementales, fondations, entreprises, médias, syndicats, groupes religieux et citoyens.

Chaque année, des projets de gouvernance proposant des solutions concrètes aux défis mondiaux sont invités au sein de l'Espace des solutions du Forum et participent à des débats. Les solutions mises en lumière au Forum ont dépassé le stade de la conception et se distinguent par leur dimension internationale et coopérative, et par leur capacité à créer un changement durable au sein de la gouvernance mondiale.

Pour les porteurs de Projets sélectionnés, le Forum représente une occasion unique (1) de bénéficier d'une visibilité et d'une exposition grâce à un stand physique et/ou virtuel ; (2) de participer à un débat virtuel et/ou physique pour partager leurs points de vue sur la question de gouvernance mondiale qu'ils abordent ; et (3) de rencontrer et d'échanger avec des experts et des décideurs dans leur domaine.

Par ailleurs, le soutien apporté par le Forum de Paris sur la Paix aux projets de gouvernance s'étend au-delà de chaque édition de l'événement. Chaque année, dix projets sont sélectionnés pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé par le Comité de suivi du Forum, composé d'experts issus d'institutions de premier plan et qui vise à soutenir le développement de certains des projets de gouvernance les plus pertinents et les plus prometteurs.

En raison des incertitudes liées à l'évolution de la pandémie de Covid-19, **la participation des porteurs de projet à la**

## APPEL À PROJETS 2021 – Règlement et directives

**quatrième édition du Forum pourra être physique, hybride ou virtuelle.** Les projets sélectionnés se verront tous proposer une offre de présentation numérique avec des fonctions et des outils innovants pour interagir et réseauter avec les autres participants, bien que tous ne puissent pas être physiquement présents à *la Grande Halle de La Villette à Paris*. Tous les projets sélectionnés recevront aussi le label 2021 du Forum de Paris sur la Paix et seront pris en considération par le jury du Comité de suivi pour bénéficier d'un accompagnement tout au long de 2022.

Cette année, le Forum accepte les candidatures de projets portant exclusivement sur l'un des thèmes suivants :

1. Lutter contre la crise du Covid-19 :
  - 1.1. Gouvernance de la santé pour lutter contre la Covid-19 et prévenir de nouvelles pandémies
  - 1.2. Réponses à l'impact socio-économique de la pandémie de Covid-19
  - 1.3. Utilisation des outils numériques pour lutter contre la pandémie et ses effets
2. Mieux gouverner les espaces communs :
  - 2.1. Gouvernance des océans
  - 2.2. Gouvernance de l'espace
  - 2.3. Atténuation des risques climatiques
3. Mieux gouverner le monde numérique :
  - 3.1. Gouvernance algorithmique
  - 3.2. Outils et coopérations pour la cybersécurité
4. Lutter contre les fake news et les menaces contre la presse
5. Protéger la sphère publique en temps de Covid-19
6. Atteindre l'égalité entre hommes et femmes
7. Renforcer la coopération Sud-Sud
8. Reformuler le capitalisme par l'économie sociale et solidaire

Avant de soumettre leur candidature, les candidats sont invités à consulter notre [FAQ](#) sur le site du Forum de Paris sur la Paix et ainsi que [le contenu des projets présentés lors des précédentes éditions du Forum](#).

## ARTICLE 2 – CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Les candidatures soumises dans le cadre du présent appel à projets doivent impérativement remplir les **sept conditions**

**suivantes**, qui doivent être entendues comme étant **cumulatives** :

- Être présenté par une **organisation** et non un individu. Cette condition est entendue au sens large et comprend les États ou gouvernements, les gouvernements locaux ou régionaux, les organisations parlementaires, les organisations internationales, les organisations à but non lucratif, les organisations du secteur privé, les agences ou banques de développement, les organisations philanthropiques, les médias, les organisations religieuses, les syndicats ou organisations professionnelles, les *think tanks*, les universités ou instituts de recherche.
- Être porté par **au moins deux personnes** qui s'engagent à présenter le projet pendant toute la durée du Forum (11-13 novembre 2021), y compris en se rendant à Paris si la situation sanitaire le permet.
- Être lié à **l'un des thèmes prioritaires** d'action transnationale de l'Espace des solutions de la quatrième édition du Forum (cf. ci-dessus)
- Présenter un certain **niveau d'avancement : être au minimum en phase pilote avec une certaine mise en œuvre en cours (même préliminaire), et pas seulement en phase de conception ou de démarrage.**
- Impliquer une action concrète, tangible et distincte, ce qui exclut notamment :
  - Les recherches ou travaux universitaires présentant des idées sans plan de mise en œuvre,
  - Les cadres généraux ou les programmes organisationnels plutôt que les projets concrets.
- Ne pas postuler dans le but de demander un financement auprès du Forum de Paris sur la Paix.
- Avoir une dimension internationale, ou du moins, s'il s'agit d'une initiative locale ou nationale, impliquer des acteurs ou des ressources d'autres pays.

**LES INITIATIVES SUIVANTES NE SONT PAS CONSIDÉRÉES COMME ÉLIGIBLES À L'APPEL À PROJETS :**

- Les projets ne revêtant pas une caractéristique internationale.
- Les recherches ou travaux universitaires sans mise en œuvre concrète.
- Les projets au stade embryonnaire ou dont la mise en œuvre prochaine semble irréaliste.
- La présentation d'un programme global ne mettant pas en lumière une solution concrète ou encore les campagnes générales de levée de fonds.

Le Forum de Paris sur la Paix se réserve le droit de considérer comme irrecevable toute demande qu'il estime ne pas être conforme à l'objet et au but du Forum, sans avoir à justifier de telles décisions.

**ARTICLE 3 – MODALITÉS DE DÉPÔT DES CANDIDATURES**

• **Procédure de dépôt des candidatures :**

La participation à l'appel à projets est gratuite.

Les demandes doivent être soumises en remplissant un formulaire en ligne : <https://project.parispeaceforum.org/>. Le Comité de sélection n'examinera aucune candidature soumise en dehors de cette procédure.

Bien que les candidats puissent sauvegarder des versions provisoires de leur demande et revenir sur leurs formulaires de candidatures plusieurs fois, seules les demandes complétées et validées seront prises en considération. Toutes les questions obligatoires doivent être remplies pour que la demande puisse être soumise. Un accusé de réception confirmant le dépôt de la candidature sera adressé aux porteurs de projet par courriel.

Le Forum de Paris sur la Paix se réserve le droit de contacter les candidats pour demander toute information ou tout document complémentaire afin de les partager avec le Comité de sélection.

• **Langue de dépôt des candidatures :**

Le formulaire de candidature devra être **rédigé dans l'une des deux langues du Forum : le français et l'anglais.**

Les candidatures reçues dans une autre langue ne seront pas examinées par le Comité de sélection.

- **Calendrier :**

Les demandes peuvent être soumises jusqu'au **9 mai 2021 à 23 h 59 CET (heure de Paris)**.

La date de dépôt de la candidature n'affecte pas les chances de sélection du projet. Il est toutefois vivement recommandé de soumettre les candidatures au plus tôt.

Les candidatures reçues après la date limite ne seront ni enregistrées ni examinées par le Comité de sélection.

- **Contact :**

Les candidats peuvent signaler **toute difficulté technique** liée à la procédure de dépôt à l'adresse suivante : [project@parispeaceforum.org](mailto:project@parispeaceforum.org).

## ARTICLE 4 – DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE DE SÉLECTION

- **Comité de sélection :**

Les candidatures que le Secrétariat permanent du Forum de Paris sur la Paix considère comme éligibles conformément aux dispositions des articles 2 et 3 du présent règlement seront examinées par le Comité de sélection composé des six experts suivants :

- Mme. Aysha Abdulhameed Al-Mudahka, Qatar Foundation
- Professeur Abdoulaye Bathily, Fondation Mo Ibrahim
- M. Mark Gray, Direction Générale Partenariats Internationaux de la Commission Européenne
- M. Akhtar Iqbal, Fondation Aga Khan
- Mme. Ivana Milovanovic, Organisation Mondiale de la Santé
- M. Justin Vaïsse, Forum de Paris sur la Paix

- **Calendrier :**

Les membres du Comité de sélection se réuniront pour choisir les projets présentés lors de la quatrième édition du Forum, à l'issue d'un processus de décision collégial.

Les projets sélectionnés seront officiellement annoncés dans la semaine du **19 juillet 2021** sur le site Internet du Forum de Paris sur la Paix. Tous les candidats seront également informés par courrier électronique de la décision prise par le Comité de sélection.

Le Forum de Paris sur la Paix et les membres du Comité de sélection ne répondront à aucune demande d'information

concernant la procédure ou le résultat des candidatures pendant toute la durée du processus de sélection.

- **Critères de sélection :**

Le Comité de sélection évaluera **chaque candidature éligible** sur la base des critères suivants :

- **Qualité générale du projet**
  - **Faisabilité et cohérence**
  - **Crédibilité et capacité**
  - **Impact**
- **Pertinence du projet par rapport aux priorités et à l'approche du Forum de Paris sur la Paix**
  - **Universalité, pertinence mondiale ou internationale**
  - **Diversité d'acteurs impliqués, sujets de gouvernance abordés**
  - **Caractère innovant ou unique**
  - **Valeur ajoutée d'une présentation du projet au Forum de Paris sur la Paix**

Le Comité de sélection fait aussi son choix en tenant compte la **diversité géographique, fonctionnelle et thématique**, conformément à la ligne éditoriale et aux priorités pour 2021 du Forum de Paris sur la Paix.

## ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS DES PROJETS SÉLECTIONNÉS

Les porteurs de projet sélectionnés s'engagent à :

- **Respecter la procédure développée par le Forum de Paris sur la Paix** pour l'inscription des porteurs de projets, notamment en ce qui concerne le respect du calendrier :
  - Confirmer leur participation ;
  - Communiquer les noms des (deux à cinq) représentants de projet qui assisteront à l'événement pendant toute sa durée, soit en virtuel, soit en présentiel. Les équipes de projet doivent refléter un équilibre paritaire.
  - Payer les **frais de participation des porteurs de projet (1 000 € hors taxe)** qui couvrent la mise en place et la personnalisation d'un stand virtuel et physique (si la situation sanitaire le permet), la visibilité et l'accès offerts au projet, ainsi que l'accès à des espaces et services spécifiques réservés aux porteurs de projet.
  - Soumettre pour validation et production les éléments et visuels présentés sur le stand physique ou virtuel et qui sont obligatoires dans le cadre de l'inscription à l'événement.

- **Couvrir tous les frais liés à leur voyage à Paris** (pour les participants en personne) et pour la durée entière du Forum.
- Veiller à ce qu'ils puissent **bénéficier d'un accès fiable à l'internet à haut débit** afin de profiter des outils interactifs de présentation et de mise en réseau qui seront mis à leur disposition en cas de participation virtuelle.

Dans l'hypothèse où des porteurs de projets sélectionnés ne seraient pas en capacité de couvrir, directement ou par l'intermédiaire d'un financement extérieur, les frais liés à leur participation au Forum, ils pourront solliciter le Forum de Paris sur la Paix afin de demander un soutien financier. Toute demande de soutien financier doit être pleinement justifiée, soumise conformément à la procédure qui sera communiquée après la sélection, et pourra couvrir les frais de participation et/ou d'autres coûts liés à la participation. Le Forum de Paris sur la Paix ne peut en aucun cas garantir une réponse favorable à l'ensemble des demandes de soutien financier qui lui seront adressées. Dans certains cas, un soutien financier partiel pourra être proposé.

Le Forum de Paris sur la Paix peut émettre, sur demande, une lettre d'invitation ayant vocation à soutenir la demande de visa de tout porteur de projet sélectionné et ayant confirmé sa venue au Forum (en cas de voyage à Paris). Les porteurs de projet s'engagent à entreprendre les démarches relatives à leur demande de visa au plus tôt. Le Forum de Paris sur la Paix ne pourra être tenu responsable du refus d'une demande de visa par les autorités compétentes.